

# OBSERVATOIRE DE LA BANQUE THÉMIS : 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2018

## Légère augmentation du nombre de défaillances d'entreprises en France\*

Légère augmentation du nombre d'ouvertures de procédures collectives sur les entreprises de plus d'un million d'euros de chiffre d'affaires au premier semestre 2018 par rapport à 2017. **La tendance est donc à la hausse comme le précise Benoît Desteract, directeur général de la Banque Thémis : « Avec plus 6% de défaillances d'entreprises on comptabilise 742 ouvertures de procédures collectives sur ce premier semestre 2018 contre 701 sur la même période en 2017 ».**

Cette augmentation concerne essentiellement les entreprises dont le chiffre d'affaires est compris entre 1 et 15 millions d'euros. Celles dont le chiffre d'affaires est supérieur à 15 millions d'euros rencontrent moins de difficultés. On note une baisse de 10% sur celles dont le chiffre d'affaires se situe entre 15 et 20 millions et une baisse

encore plus significative, -20%, sur celles dont le CA dépasse 20 millions d'euros.

**Pour Jérôme Cabooter, administrateur judiciaire et président de l'ASPAJ, Association Syndicale Professionnelle des Administrateurs Judiciaires « 2016 et 2017 ont été deux années de baisse et nous restons dans un niveau de bas de cycle malgré cette légère hausse ».**

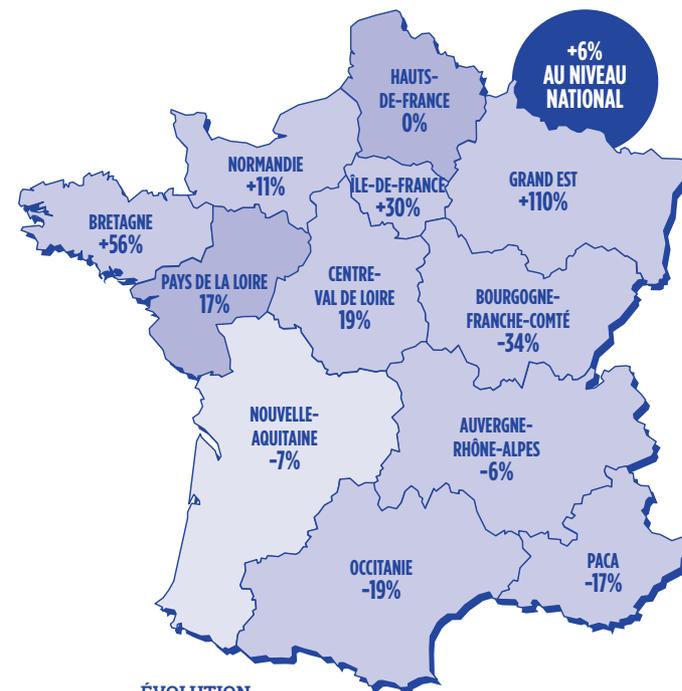
Cette augmentation n'est donc pas le signe d'une baisse de l'activité économique mais selon Benoît Desteract **« davantage celui d'une grosse difficulté de certaines entreprises à se transformer, particulièrement dans le retail, pour faire face à la croissance galopante d'un Amazon ».**

Les régions qui souffrent le plus sont la Bretagne, le Grand-Est. La Normandie

enregistre aussi une progression des ouvertures de procédures.

Les petites entreprises souffrent donc plus que les grandes en ce début 2018. Un phénomène qui s'explique peut-être également par leur moindre recours à la prévention.

« Quand une entreprise est en difficulté, rappelle Jérôme Cabooter, **la procédure amiable, qui est une procédure confidentielle et efficace, est généralement plus appréciée. Le rôle du mandataire ou du conciliateur est alors de rechercher une solution pour l'entreprise, de remettre tous les interlocuteurs autour de la table dans un climat de confiance pour construire un accord durable ».**



ÉVOLUTION  
ENTRE S1 2017 ET S1 2018

| Ouvertures des procédures<br>(RJ - Sauvegarde) - Total des régions | 2014 | 2015 | 2016 | T1 2017 | T2 2017 | 2017 | T1 2018 | T2 2018 |
|--|------|------|------|---------|---------|------|---------|---------|
| Entreprises avec un CA >20M€                                       | 70   | 59   | 57   | 12      | 16      | 59   | 13      | 13      |
| Entreprises avec un CA >15M€ et <20M€                              | 123  | 108  | 81   | 20      | 18      | 73   | 18      | 18      |
| Entreprises avec un CA >1M€  | 2093 | 1915 | 1582 | 390     | 311     | 1392 | 384     | 358     |

\*L'observatoire prend uniquement en compte les entreprises dont le chiffre d'affaire est supérieur à 1 million d'euros.